



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## Fondation Notre-Dame

### Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée KTO

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée KTO

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée KTO, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée KTO au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :  
  
130CF300E20342D...

Aurélie Joubin  
Associée

# FONDATION KTO

## BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				<b>28 557</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>74 380</b>		<b>74 380</b>	<b>1 565 100</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>357 951</b>	<b>251</b>	<b>357 701</b>	<b>246 676</b>
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	357 951	251	357 701	245 005
<i>Obligations</i>	26 891		26 891	134 142
<i>Actions</i>	264 116	251	263 865	72 652
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	66 945		66 945	38 212
Obligations, intérêts courus à recevoir				1 670
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>432 331</b>	<b>251</b>	<b>432 081</b>	<b>1 811 776</b>
<b>CREANCES</b>	<b>1 745 743</b>		<b>1 745 743</b>	<b>1 556 066</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	617 815		617 815	652 551
Créances reçues par legs ou donations	1 127 381		1 127 381	894 419
Autres créances				
Charges constatées d'avance	547		547	9 096
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>184 563</b>		<b>184 563</b>	<b>184 563</b>
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	184 563		184 563	184 563
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES</b>	<b>1 503 525</b>		<b>1 503 525</b>	<b>722 162</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 433 831</b>		<b>3 433 831</b>	<b>2 462 791</b>
<b>Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 866 162</b>	<b>251</b>	<b>3 865 912</b>	<b>4 303 123</b>

# FONDATION KTO

## BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		<b>9 690</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 157 537</b>	<b>1 283 748</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>914 562</b>	<b>(126 211)</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>2 372 099</b>	<b>1 457 537</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 372 099</b>	<b>1 457 537</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	956 782	882 842
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>	<b>956 782</b>	<b>882 842</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 805	357 239
Dettes des legs ou donations	244 979	1 576 677
Dettes fiscales et sociales	499	7 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 748	12 113
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>537 031</b>	<b>1 953 054</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 865 912</b>	<b>4 303 123</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services	11 656	
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)	11 656	
Produits de tiers financeurs	10 669 990	9 253 177
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	10 669 990	9 253 177
<i>Dons manuels</i>	8 075 243	7 528 138
<i>Mécénats</i>	626 000	415 744
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 968 747	1 238 356
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		70 939
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		1
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>10 681 646</b>	<b>9 253 178</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 807 350	1 751 636
Aides financières (projets engagés)	7 900 000	7 500 000
Impôts, taxes et versements assimilés	5 067	3 316
Salaires		
Cotisations sociales		
Charges communes aux fondations abritées	160 830	146 338
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	3 247	3 859
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>9 876 494</b>	<b>9 405 149</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>805 152</b>	<b>(151 971)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	91 850	12 518
Autres intérêts et produits assimilés	18 822	15 748
Reprises sur dépréciations et provisions	24 389	1 214
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	2 677	641
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>137 738</b>	<b>30 121</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	655	3 255
Intérêts et charges assimilées	25 607	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie	2 065	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>28 327</b>	<b>3 255</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>109 411</b>	<b>26 866</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>914 562</b>	<b>(125 105)</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		642
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>642</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 748
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>1 748</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>(1 106)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 283 941</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>9 904 822</b>	<b>9 410 152</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>914 562</b>	<b>(126 211)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	3 599	5 476
Bénévolat	6 462	2 308
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 599	5 476
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 462	2 308
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 819 384</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 283 941</b>	<b>9 283 941</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	10 625 530	10 625 530	9 182 238	9 182 238
- Dons manuels	8 030 783	8 030 783	7 528 138	7 528 138
- Legs, donations et assurance-vie	1 968 747	1 968 747	1 238 355	1 238 355
- Mécénat	626 000	626 000	415 744	415 744
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	193 853	193 853	101 703	101 703
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>10 819 384</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 283 941</b>	<b>9 283 941</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>7 900 000</b>	<b>7 900 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>
1.1 Réalisées en France	7 900 000	7 900 000	7 500 000	7 500 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	7 900 000	7 900 000	7 500 000	7 500 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 814 655</b>	<b>1 814 655</b>	<b>1 760 559</b>	<b>1 760 559</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 814 655	1 814 655	1 760 559	1 760 559
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 167</b>	<b>190 167</b>	<b>149 593</b>	<b>149 593</b>
3.1 Frais de gestion	160 830	160 830	146 338	146 338
3.2 Frais de gestion immobilière	1 010	1 010		
3.3 Charges financières	28 327	28 327	3 255	3 255
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>9 904 822</b>	<b>9 904 822</b>	<b>9 410 152</b>	<b>9 410 152</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>914 562</b>	<b>914 562</b>	<b>(126 211)</b>	<b>(126 211)</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 061</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>	<b>7 784</b>
Bénévolat	6 462	6 462	2 308	2 308
Prestations en nature	3 599	3 599	5 476	5 476
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>10 061</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>	<b>7 784</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 599</b>	<b>3 599</b>	<b>5 476</b>	<b>5 476</b>
Réalisées en France	3 599	3 599	5 476	5 476
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 462</b>	<b>6 462</b>	<b>2 308</b>	<b>2 308</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>10 061</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>	<b>7 784</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	7 900 000	7 500 000	<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>	10 819 384	9 283 941
- Réalisées en France	7 900 000	7 500 000	- Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			- Dons manuels	8 030 783	7 528 138
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	7 900 000	7 500 000	- Legs, donations et assurances-vie	1 968 747	1 238 356
- Accompagnement des projets			- Mécénnats	626 000	415 744
			- Autres ressources liées à la générosité du public	193 853	101 703
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 814 655	1 760 559			
- Frais d'appel à la générosité du public	1 814 655	1 760 559			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	190 167	149 593			
- Frais de gestion	160 830	146 338			
- Frais de gestion immobilière	1 010				
- Charges financières	28 327	3 255			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>9 904 822</b>	<b>9 410 152</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 283 941</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>			<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>	914 562		<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		<b>126 211</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 410 152</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 819 384</b>	<b>9 410 152</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	1 157 537	1 283 748
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	914 562	(126 211)
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	2 072 099	1 157 537

# FONDATION KTO

Contributions volontaires en nature		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>					
Réalisées en France		3 599	5 476	10 061	7 784
Réalisées à l'étranger		3 599	5 476	6 462	2 308
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>					
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>					
		6 462	2 308		5 476
<b>TOTAL</b>		<b>10 061</b>	<b>7 784</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>					
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>					
Bénévolat				10 061	7 784
Prestations en nature				6 462	2 308
Dons en nature				3 599	5 476
<b>TOTAL</b>				<b>10 061</b>	<b>7 784</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

*Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public*

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE

(-) utilisation

(+) report

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE

# FONDATION KTO

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits</b>	<b>3 422 367</b>	<b>1 905 824</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 060 910	588 862
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	930 105	565 700
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	737 793	107 863
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	693 560	643 398
<b>Charges</b>	<b>1 453 620</b>	<b>667 468</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	686 120	198 086
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	767 500	469 382
<b>SOLDE</b>	<b>1 968 747</b>	<b>1 238 356</b>



Sous égide de la Fondation Notre Dame,  
reconnue d'utilité publique

ANNEXE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2025

## ANNEXE

<b>1. ACTIVITE DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 OBJET .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....</b>	<b>4</b>
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.....	5
<b>2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....</b>	<b>5</b>
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	6
2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	8
<b>2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....</b>	<b>9</b>
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....</b>	<b>9</b>
3.1.1 Immobilisations corporelles .....	9
3.1.2 Immobilisations financières.....	10
3.1.3 Valeurs mobilières de placements.....	10
3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	10
3.1.5 Disponibilités .....	11
3.1.6 Créances.....	11
3.1.7 Créances clients et comptes rattachés.....	11
<b>3.2 NOTES SUR LE PASSIF .....</b>	<b>12</b>
3.2.1 Fonds associatifs.....	12
3.2.2 Congés payés.....	12
3.2.3 Report à nouveau.....	12
3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations.....	13
3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus .....	13
3.2.6 Etats des échéances des dettes.....	13
3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	13
3.2.8 Charges à payer .....	13
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>14</b>
<b>4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....</b>	<b>14</b>
<b>4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....</b>	<b>14</b>
<b>4.3 PROJETS SOUTENUS.....</b>	<b>15</b>
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....</b>	<b>15</b>
<b>5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....</b>	<b>15</b>
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	15
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	15
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	15
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	15

5.1.5	Contributions volontaires en nature (CER) .....	16
5.1.6	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 16	
<b>5.2</b>	<b>EMPLOIS .....</b>	<b>16</b>
5.2.1	Contenu des missions sociales .....	16
5.2.2	Frais de recherche de fonds .....	16
5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	16
5.2.4	Reports en dédiés de l'exercice .....	16
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>6.1</b>	<b>LOCAUX .....</b>	<b>17</b>
<b>6.2</b>	<b>EFFECTIFS .....</b>	<b>17</b>
<b>6.3</b>	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....</b>	<b>17</b>
<b>6.4</b>	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>18</b>
<b>6.5</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>18</b>
6.5.1	Engagements donnés.....	18
6.5.2	Engagements reçus.....	18

## 1. ACTIVITE DE LA FONDATION

### 1.1 Objet

La Fondation KTO a pour objet de soutenir moralement et financièrement la conception, la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production, auprès du public, par la chaîne de Télévision Catholique KTO, de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique ayant pour référence le magistère de l'Eglise Catholique.

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

En 2025, la Fondation KTO a collecté 10,7 m€ en augmentation de 16 % par rapport à 2024.

La Fondation a notamment bénéficié d'une belle mobilisation des donateurs lui permettant de couvrir les événements exceptionnels de 2025 à Rome, le décès du pape François, le conclave et l'élection du pape Léon XIV ainsi que le Jubilé.

Le montant des legs, donations et Assurances vie approchent les 2 millions d'euros, versus 1,2 m€ en 2024.

Avec des charges liées à la générosité du public de 1,81 m€ (soit un ratio de 16,8 %), la Fondation KTO a financé la chaîne à hauteur de 7,9 m€ (vs 7,5 m€ en 2024) pour l'ensemble de ses émissions, y compris sa toute récente radio numérique.

### 1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation KTO sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation KTO est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation KTO correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

### 2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649\_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589\_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

## 2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation KTO comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation

lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

### 2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeable. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupait l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui avaient décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consistait à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. Cette mutualisation a été clôturée en 2025 et ses différents actifs ont été soit vendus soit repris par les fondations abritées à la valeur marché. Chaque fondation a repris en direct la gestion de sa dotation pérenne et chacune a signé un mandat, avec un profil de gestion dynamique, avec Rothschild Martin Maurel.

### 2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégrée dans

le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation KTO sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.4).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### **2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées**

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

#### **2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

#### **2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation KTO ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.2).

## 2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. La Fondation KTO est une fondation collectrice.



## 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

### 3.1 Notes sur l'Actif

#### 3.1.1 Immobilisations corporelles

Au 31/12/2025, 2 legs constitués de biens immobiliers restaient à réaliser dont un legs accepté par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame fin décembre 2025 pour 71 k€.

	Au 31/12/2024 Valeur brute	Acquisitions	Cessions	Provisions	Au 31/12/2025
<i>Chiffres en euros</i>					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 565 100	460 500	1 951 220		74 380
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 100</b>	<b>460 500</b>	<b>1 951 220</b>		<b>74 380</b>

### 3.1.2 Immobilisations financières

<i>Chiffres en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	154 010	26 891	154 010	26 891		26 891
Actions	80 763	364 535	181 182	264 116	251	263 865
Autres (Sicav , etc.)	40 905	120 006	93 967	66 945		66 945
Obligations, intérêts courus	1 670		1 670	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>277 348</b>	<b>511 432</b>	<b>430 828</b>	<b>357 952</b>	<b>251</b>	<b>357 701</b>

En 2025, la dotation mutualisée qui regroupait la Fondation Notre Dame Abrisante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le Programme Entraide a été clôturée et ses différents actifs ont été soit vendus, soit repris par la FND abrisante et le Programme Entraide à la valeur de marché. À la suite de ces différentes opérations, le résultat de la dotation mutualisée s'est traduit par un bénéfice de 85,6 k€ pour la fondation KTO sur l'exercice 2025. Après la clôture de la mutualisation, chaque fondation dispose désormais d'une gestion personnalisée sous mandat, avec un profil de gestion dynamique.

### 3.1.3 Valeurs mobilières de placements

<i>Chiffres en euros</i>	Valeur Brute Au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	0					
Actions	0	7 477	7 477	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	184 563			184 563	0	184 563
<b>TOTAL</b>	<b>184 563</b>	<b>7 477</b>	<b>7 477</b>	<b>184 563</b>	<b>0</b>	<b>184 563</b>

Les autres VMP présent au 31/12/2025 correspondent à un placement de SICAV de trésorerie, les actions à des dons de donateurs reçus en fin d'année.

### 3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

<i>Chiffres en euros</i>	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
<b>F. KTO</b>	Actif immobilisé	14/10/2025	3 380
<b>F. KTO</b>	Actif immobilisé	10/12/2025	71 000
<b>TOTAL Fondation KTO</b>			<b>74 380</b>

Deux dossiers de legs approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame en 2025 restent à réaliser, selon une durée relevant de la complexité du dossier de succession (présence de colégataires, situation et état du bien, etc.).

### 3.1.5 Disponibilités

Chiffres en Euros	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte courant	1 503 525	722 162

Les fonds collectés disponibles sont appelés à être utilisés à brève échéance et sont à rapporter au soutien annuel accordé à l'Association KTO (voir 4.3 Projets soutenus).

### 3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres en Euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	607 510	607 510	
Clients locations fichiers	6 312	6 312	
Clients factures à établir	3 994	3 994	
Etat : impôts et taxes diverses			
Créances reçues des legs et donations	1 127 381	1 127 381	
VMP	184 563	184 563	
Charges constatées d'avance	547	547	
<b>TOTAL</b>	<b>1 930 306</b>	<b>1 930 306</b>	

### 3.1.7 Créances clients et comptes rattachés

Chiffres en Euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	613 822		613 822	652 551
Créances reçues des legs et donations	1 127 381		1 127 381	894 419
Autres créances	3 994		3 994	
<b>TOTAL</b>	<b>1 745 196</b>		<b>1 745 196</b>	<b>1 546 970</b>

Les créances immédiatement à recevoir concernent les dons 2025 encaissés en janvier 2026. Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de

legs et donations. 25 nouveaux dossiers de legs et donations ont été enregistrés en 2025 et 32 dossiers ont été soldés durant l'exercice 2025.

## 3.2 Notes sur le Passif

### 3.2.1 Fonds associatifs

<i>Chiffres en Euros</i>	Valeur Nette après affectation Résultat - 2025	Valeur Nette avant affectation du Résultat - 2025	Valeur Nette avant affectation du résultat - 2025
<b>Dotation initiale</b>	300 000	300 000	300 000

La dotation n'a pas varié depuis sa création en 2009.

### 3.2.2 Congés payés

La Fondation KTO n'ayant pas de personnel en propre, il n'y a pas de provisions pour congés payés.

### 3.2.3 Report à nouveau

#### Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation KTO dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

#### *Evolution du Report à nouveau de l'année N-1*

<b>Report à nouveau au 01/01/2025</b>	<b>1 157 537</b>
<b>Résultat 2025</b>	<b>914 562</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2025</b>	<b>2 072 099</b>

### 3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	01/01/2025	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provision de variation des fonds reportés	882 842	767 500	693 560	956 782
<b>TOTAL</b>	<b>882 842</b>	<b>767 500</b>	<b>693 560</b>	<b>956 782</b>

### 3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus

Il n'y a pas de dépréciation sur legs des biens reçus.

### 3.2.6 Etats des échéances des dettes

La Fondation KTO ne doit pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2025 car le montant total du secteur taxable ne dépasse pas en 2025 le seuil des 80 k€ à partir duquel les activités lucratives sont redevables de l'impôt. Elle s'acquitte en revanche de la TVA sur le secteur taxable ainsi que de la TVA Intra-Communautaire sur les fournisseurs hors France et domiciliés dans l'Union Européenne.

Chiffres en Euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	267 805	267 805		
Dettes des legs et donations	244 979	244 979		
Dettes fiscales et sociales	499	499		
Autres dettes	23 748	23 748		
<b>TOTAL</b>	<b>537 031</b>	<b>537 031</b>		

### 3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en Euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	216 490	279 515
Fournisseurs factures non parvenues	51 315	77 723
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>267 805</b>	<b>275 294</b>

### 3.2.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres en Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 805	357 239
Dettes des legs ou donations	244 979	1 576 677
Dettes fiscales et sociales	499	7 025
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	23 748	12 113
<b>DETTES</b>	<b>537 031</b>	<b>1 953 054</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Legs, donations et assurances-vie

Chiffres en Euros	Montants
<b>Produits</b>	<b>3 422 367</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 060 910
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	930 105
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	737 793
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	693 560
<b>Charges</b>	<b>1 453 620</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	686 120
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	767 500
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 968 747</b>

1 968 747 € de legs et donations figurent en 2025 au compte de résultat dont 1 060 k€ d'assurances-vie.

### 4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 912 896 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2025 à 160 830 € pour la Fondation KTO.

### 4.3 Projets soutenus

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	1	7 900 000
<b>Total des missions sociales</b>	<b>1</b>	<b>7 900 000</b>

La Fondation KTO verse ses soutiens au fur et à mesure de sa collecte, soit 17 versements opérés en 2025 en faveur de l'association KTO.



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

### 5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

#### 5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

#### 5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

#### 5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

#### 5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

### 5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

### 5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2 Emplois

### 5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Locaux

La Fondation KTO est domiciliée au 13, rue du 19 mars 1962 à Malakoff (92). L'espace qu'elle occupe est mis à disposition gracieusement par l'association KTO.

### 6.2 Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2024	4	0,98	5	3,45	9	<b>4,44</b>
2025	3	1,1	4	3,6	7	<b>4,70</b>

### 6.3 Contribution des bénévoles

La Fondation KTO dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.  
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
B. Comité	0,05	6 462
<b>TOTAL</b>	<b>0,05</b>	<b>6 462</b>

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>	3 599	5 476	<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	10 061	7 784
Réalisées en France	3 599	5 476	Bénévolat	6 462	2 308
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	3 599	5 476
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>					
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	6 462	2 308			
<b>TOTAL</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 061</b>	<b>7 784</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>		
(-) utilisation		
(+) report		
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>		

## 6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

## 6.5 Engagements hors bilan

### 6.5.1 Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné en 2025

### 6.5.2 Engagements reçus

Chiffres en Euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Engagements reçus</b>	356 431	356 431		

Les engagements reçus concernent essentiellement des assurances vies attendues en 2026.